GARANTIES D'ASSISTANCE SANTÉ

Pour les produits :

SANTÉ SELECT	SANTÉ PLURIELLE	SPI SANTÉ	SANTÉ PROTECT	SANTÉ FRONTALIERS

UNE ASSISTANCE 100 % PERSONNALISABLE AVEC DES ENVELOPPES DE SERVICES

Le concept des enveloppes de services

Les enveloppes de services correspondent à un montant en euros, que chaque assuré a à sa disposition pour choisir parmi les prestations proposées dans sa garantie d'assistance. Ce montant lui permet d'ajuster la quantité de services en fonction de ses besoins (ex : 15h d'aide-ménagère au lieu de 8h dans un format classique). Ainsi, chaque assuré a les mêmes garanties d'assistance, mais chacun pourra les utiliser et répartir son montant de manière différente et personnalisée !

À noter : Chaque événement* ouvre une enveloppe avec un montant et des services spécifiques.
*ex : en cas d'hospitalisation, de maternité, etc.

Exemples en cas d'hospitalisation ambulatoire**

CATHERINE

Retraitée

500 € = **TRANSPORT À L'HÔPITAL** + **LIVRAISON DE COURSES** + **8 H DE SERVICE À LA PERSONNE** + **2 H D'AUXILIAIRE DE VIE**

JULIEN

Travailleur non salarié

500 € = **1 TRAJET A/R D'UN PROCHE AU DOMICILE** + **10 H D'AIDE MÉNAGÈRE** + **5 H DE GARDE D'ENFANTS**

**Exemples à titre indicatif sans engagement contractuel.

DESCRIPTIF DES GARANTIES D'ASSISTANCE PAR ÉVÈNEMENT

ÉVÉNEMENTS	GARANTIES D'ASSISTANCE
En cas d'hospitalisation ambulatoire / immobilisation à domicile	**Enveloppe de services de 500 € TTC*** **Services supplémentaires accessibles hors enveloppe :** • Recherche de personnel médical • Livraison en urgence de médicaments • Téléassistance ponctuelle à domicile • Aide pédagogique pour l'enfant
Aide aux aidants	**Enveloppe de services de 300 € TTC*** **Services supplémentaires accessibles hors enveloppe :** • Conseil Social • Accompagnement psychologique
En cas de dépendance d'un assuré	**Enveloppe de services de 200 € TTC*** **Services supplémentaires accessibles hors enveloppe :** • Accompagnement social • Assistance à l'aménagement du domicile
En cas de maladie redoutée	• Conseil social • Accompagnement psychologique
En cas de traitement de chimiothérapie ou de radiothérapie	**Enveloppe de services de 200 € TTC***
En cas de maternité	• Informations relatives à la grossesse et à la petite enfance
En cas de besoin d'assistance à domicile pendant la grossesse ou à la naissance	**Enveloppe de services de 200 € TTC*** **Services supplémentaires accessibles hors enveloppe :** • Accompagnement psychologique
En cas d'absence de l'assistant(e) maternel(le)	• Garde à domicile des enfants
En cas de décès	**Enveloppe de services de 300 € TTC*** **Services supplémentaires accessibles hors enveloppe :** • Transport de corps • Accompagnement psychologique des proches
Informations et conseils	• Conseil santé • Informations juridiques, administratives et pratiques

* CONTENU DE L'ENVELOPPE DE SERVICES

• Aide à domicile (aide-ménagère, auxiliaire de vie, auxiliaire puéricultrice, ...) • Garde des animaux de compagnie (chat et chien) • Bien-être à domicile (coiffure et esthétique) • Conduite en taxi à l'école et/ou aux activités extrascolaires des enfants scolarisés jusqu'au niveau baccalauréat • Fermeture du domicile quitté en urgence • Garde à domicile des enfants de moins de 15 ans (qu'ils soient en bonne santé, malades ou en convalescence) • Hébergement des parents à proximité du bénéficiaire mineur pendant son hospitalisation • Livraison de courses • Portage de repas • Préparation du retour au domicile • Transfert d'un proche au domicile du bénéficiaire ou du bénéficiaire au domicile d'un proche • Transfert des enfants de moins de 15 ans et/ou des membres de la famille dépendants au domicile d'un proche • Transport • Veille ou prise en charge des membres de la famille dépendants à charge.

NB : Tous les assurés bénéficient, de manière illimitée, d'une évaluation de leurs besoins et de recommandations pour l'utilisation de leur enveloppe de services.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

L'assuré appelle un numéro dédié accessible 24h/24, 7j/7. Un conseiller médico-social évalue avec lui sa situation.

Le conseiller présente à l'assuré les services appropriés inclus dans la palette de solutions disponibles.

L'assuré choisit les services à mettre en place.

UNE ASSISTANCE QUI PREND ÉGALEMENT SOIN DES PROCHES DE L'ASSURÉ

- L'assuré peut transférer jusqu'à 50 % de son enveloppe de services en cas d'hospitalisation d'un ascendant ou descendant non assuré au contrat.
- Nos garanties d'assistance interviennent également si l'assuré, ou l'un de ses proches, est confronté à la dépendance et à la perte d'autonomie grâce à des services adaptés aux aidants.

LA TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE ILLIMITÉE

Un service gratuit, simple et souple

Les téléconsultations en ligne ou en visioconférence sont accessibles gratuitement et de façon illimitée, de jour comme de nuit, tous les jours de l'année, sur simple appel auprès du service d'assistance.

Comment ça fonctionne ?

L'assuré appelle le numéro dédié ou se connecte sur son espace digital pour accéder à la visio.

Il échange avec un(e) infirmier(ère) qui le conseille et prépare sa consultation ou il prend RDV avec un médecin spécialiste.

L'assuré réalise sa consultation avec un médecin qui peut délivrer si besoin une ordonnance et l'orienter.

L'ordonnance est envoyée directement à la pharmacie choisie par l'assuré ou ce dernier accède à son ordonnance et son compte-rendu sur son compte.

Si l'assuré le souhaite, le compte-rendu est adressé à son médecin traitant.